

La RDO interdite aux piétons



Le ministre de l'Équipement et des transports intérieurs, Luc Faatau, souhaite rappeler la réglementation applicable pour la circulation sur la RDO, ainsi que sur les bretelles et échangeurs rattachés.

Il a été constaté dernièrement une circulation et une présence anormale de piétons autour de la zone accueillant les fêtes foraines, située entre la commune de Faa'a et la commune de Punaauia.

Pour des raisons impérieuses et évidentes de sécurité, l'accès à ces voies est strictement interdit de manière permanente aux piétons, cyclistes et animaux.

Le non-respect des dispositions en vigueur expose les contrevenants à des sanctions pénales. Les forces de Police et de Gendarmerie ont été alertées à cet effet.

Il est instamment demandé à la population de se conformer à ces règles et d'adopter un comportement responsable et civique.

(Communiqué)